

# Termes de Référence

## Promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire

Titre du Projet	Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones #PAGOF 2
Directrice de Projet	Nicole NKOA
Email	<a href="mailto:Nicole.nkoa@expertisefrance.fr">Nicole.nkoa@expertisefrance.fr</a>
Pays/institution	Maroc / Ministère de justice
Opérateur sur l'activité	Expertise France
Activité	<b>Promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire</b>
Année	2025

## I. Contexte international

L'Open Government Partnership (OGP) ou Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) est un partenariat international né en 2011 par la volonté de huit pays dont l'objectif est d'amener les Etats adhérents à des pratiques de bonne gouvernance, de transparence et de participation citoyenne. L'OGP compte aujourd'hui 75 pays membres et 150 gouvernements locaux ainsi que la mobilisation de plus de 1000 associations de la société civile à travers le monde. Ce partenariat a la particularité d'être multipartite, impliquant plusieurs types d'acteurs à savoir l'Etat, la société civile et le secteur privé.

Dans ce contexte, la France s'est engagée à soutenir la transparence de l'action publique au niveau international en affichant un soutien aux pays francophones dans la mise en œuvre de leur plan d'action, et ce lors de sa co-présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et dans le cadre de son Plan d'Action National 2018-2020. Le Gouvernement français a ainsi décidé de mettre en place, via un financement de l'AFD, le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF).

Sur cette base l'AFD a décidé de confier à Expertise France (Agence française d'Expertise Technique Internationale) ce projet d'Assistance Technique, à destination des pays d'Afrique francophone, et ainsi d'accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leur réforme de gouvernement ouvert. La première phase du projet (PAGOF1) d'une durée de 3,5 ans, a ciblé en priorité les 3 pays déjà membres de l'initiative internationale, à savoir la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (2018 -2022).

Fort de son succès, une seconde phase a été validée par l'AFD. Menée par l'opérateur Expertise France, elle concerne désormais 04 pays : Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie et Sénégal. Dans cette

phase, le PAGOF2 continuera son appui aux côtés des administrations et de la société civile (dont les médias), dans la mise en œuvre des engagements techniques du Gouvernement Ouvert et dans la mise en place de leur Plan d'Action National.

L'objectif général du #PAGOF au Maroc est de soutenir et accompagner les administrations et la société civile dans la réalisation de leurs engagements en lien avec le gouvernement ouvert afin de respecter les principes du PGO que sont la transparence de l'action publique et l'accès aux données, l'intégrité de l'action publique et des agents publics et l'utilisation des nouvelles technologies en faveur de l'ouverture et de la redevabilité.

Plus particulièrement, le projet PAGOF vise à soutenir l'engagement 11 du Plan d'Action National intitulé : « Promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire », porté par le Ministère de la Justice, à travers l'activité de réalisation d'ateliers de formations et de réflexions sur le droit des femmes à l'accès à l'information.

## II. Contexte national

Après l'adoption d'un cadre juridique pour l'accès à l'information au Maroc, le ministère de la justice a pris plusieurs mesures pratiques dans le but de mettre en œuvre toutes les dispositions de cette loi, que ce soit au niveau central que décentralisé. Cependant, il est à noter que l'accès à l'information juridique ainsi qu'aux informations à caractère public fournies par les tribunaux reste limité à une certaine catégorie, tandis qu'une autre catégorie n'a pas pu bénéficier de tout ce que cette loi offre aux citoyens.

Les femmes en général, et en particulier les femmes rurales, n'ont pas pu profiter des avantages de l'accès à l'information juridique et judiciaire.

Conscient de l'importance que revêt l'accès aux informations juridiques et judiciaires pour les femmes, pour la bonne jouissance de cette catégorie de ces droits, et plus particulièrement du droit d'accès à la justice, le ministère de la justice souhaite engager une véritable action de renforcement des capacités de la société civile en cette matière.

A cet égard, le ministère souhaite :

- Organiser, deux (02) sessions d'atelier de formation et de réflexions d'une durée de trois (03) jours chacune, sur « le droit des femmes à l'accès à l'information juridique et judiciaire », à destination d'un total de 20 personnes de la société civile et de 16 personnes de l'administration centrale chargées du projet.
- Disposer d'outils pédagogiques en langue arabe, pour la duplication des acquis par les bénéficiaires de la formation ainsi que par les organisations de la société civile.

Dans le cadre de l'engagement numéro 11, inscrit dans le plan d'action national du gouvernement ouvert 2024-2027, et avec l'appui du ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration, le ministère de la justice, établi les termes de références ci-après est qui définissent le besoin du ministère en matière d'appui suivant le calendrier prévu par le plan d'activité de l'engagement.

### III. Objectif de la prestation

Les ateliers envisagés ont pour objectif général de renforcer les capacités d’actions sur le terrain des organisations de la société civile bénéficiaires en les dotant de compétences solides en matière de la promotion de l’accès des femmes à la justice.

De manière plus spécifique, il s’agit de favoriser l’appropriation et la maîtrise, par les organisations de la société civile, des concepts de l’accès à l’information et de l’accès à la justice et plus particulièrement pour les femmes, ainsi que de renforcer leurs capacités en matière de formulation des demandes d’accès à l’information judiciaire et des différents recours possibles.

A l’issue de cette formation, il est attendu que les organisations de la société civile bénéficiaires disposent des outils nécessaires pour pouvoir assister les femmes afin de formuler des demandes d’accès à l’information au sein des tribunaux, et de les orienter vers les différentes voies de recours possible en cas de non réponse dans les délais ou en cas de refus de réponses.

### IV. Description de la prestation à fournir

La prestation consiste à:

- Concevoir un (01) module de formation axé sur l’amélioration de l’accès des femmes à l’information juridique et judiciaire. Le prestataire devra identifier spécifiquement les besoins des femmes, les thématiques clés, les problématiques liées aux obstacles qu’elles rencontrent, ainsi que les enjeux à aborder. Il devra également élaborer un programme de formation prévisionnel détaillant un contenu adapté et un séquençage clair pour répondre à ces défis.
- Animer une (01) session de Formation des formateurs de trois (03) jours à l’attention d’Un (01) groupe de 16 personnes (fonctionnaires du ministère de la justice) qui font partie de l’équipe chargée de l’engagement numéro 11, et ce afin de les sensibiliser aux contraintes rencontrées par les femmes, et à l’importance de droit d’accès à l’information juridique et judiciaire dans la vie des femmes, ainsi que de les doter des outils nécessaires adaptés aux femmes, pour pouvoir à leur tour dupliquer la formation au profit des acteurs associatifs sur le territoire du royaume et des responsables de l’information au sein des tribunaux.
- Animer Un (1) atelier de réflexions de trois (03) jours à l’attention d’ Un (01) groupe de 20 personnes représentant 10 organisations de la société civile membres du comité de pilotage national du gouvernement ouvert, et quelques associations de références.
- Développer des outils pédagogiques, intégrant des scénarios ou études de cas spécifiques aux femmes, et permettant la duplication des acquis auprès d’autres organisations de la société civile.
- Evaluation des bénéficiaires par le prestataire : à la fin de la formation, le prestataire évaluera les compétences acquises par le groupe de bénéficiaires. Le prestataire proposera un dispositif d’évaluation adapté aux objectifs pédagogiques et réalisables

pendant la formation. Pourcentage de participants à la formation ayant une meilleure compréhension des obstacles spécifiques rencontrés par les femmes dans l'accès à l'information juridique et judiciaire. Pourcentage des participants ayant fait des propositions sur de nouvelles techniques facilitant l'accès à l'information juridique et judiciaire aux femmes.

- Développement d'outils et de supports qui viendront dupliquer la formation. Ces outils devraient être disponibles sous des formats accessibles aux femmes, y compris des versions adaptées pour les populations marginalisées (langues amazigh, supports audio-visuels...).
- Assistance, par messagerie ou téléphonie, des bénéficiaires pendant un suivi la formation.
- Développement d'indicateurs permettant d'évaluer la réussite du projet, et le pourcentage d'amélioration de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire.

## **V. Bénéficiaires de l'activité**

Les bénéficiaires directes de ces formations seront les acteurs de la société civile membres du comité de pilotage national du gouvernement ouvert composé de 9 membres.–Les outils pédagogiques s'adresseront, quant à eux au comité de pilotage pour une duplication de la formation mais également au personnel de toute autre organisation de la société civile partenaire du ministère de la justice.

## **VI. Calendrier prévisionnel**

Avril – Août 2025

## **VII. Livrables attendus en arabe et en français**

- Les supports de formations utilisés : programme, guide pédagogique de la formation, PowerPoint, canevas des outils en rapport avec le sujet ;
- Un kit contenant les outils pédagogiques développés, utilisables par des personnes non expertes afin que les bénéficiaires des formations, puissent dupliquer la formation sur les d'autres acteurs sélectionnés au niveau des autres régions du royaume ;
- Un rapport final comprenant une description complète du contenu de formation, des méthodes utilisées et des résultats obtenus;

## **VIII. Durée de la mission**

Le nombre total de jours d'expertise est de 15 jours, répartis comme suit :

### **Formation pour chargés au sein du Ministère Justice:**

- Préparation de la formation et élaboration du contenu : 2 jours
- Tenue de la formation: 3 jours
- Rédaction du rapport de formation: 2 jours

### **Atelier de réflexion avec société civile:**

- Préparation de l'atelier de réflexion et élaboration du contenu : 2 jours
- Tenue de l'atelier de réflexion: 3 jours
- Rédaction du rapport de l'atelier: 2 jours

Suivi: 1 jour.

Le nombre de jours d'expertise pourrait être revu selon les besoins spécifiques du projet, à partir de la signature du contrat.

La date exacte des ateliers sera fixée par l'équipe projet en concertation avec le prestataire. La durée de la mission pourra être ajustée en conséquence.

### **X. Type de mission**

Contrat de prestation court terme

### **X. Lieu d'exécution**

L'atelier de formation sera réalisé en présentiel (Lieu sera défini par la suite).

### **XI. Langue(s) de travail**

Arabe et Français. La formation se déroulera en arabe et les supports et différents outils fournis en arabe aussi.

Le rapport final en Français.

### **XII. Profil requis**

- Une expérience avérée en matière de conception de formation sur la thématique ;
- Une expérience avérée en animation de formations ;
- Une capacité de développement de supports pédagogiques et de vulgarisation;
- Une parfaite maîtrise des normes et standards internationaux en matière de l'accès à l'information en général et en particulier l'information juridique et judiciaire ;
- La maîtrise des contextes et enjeux de l'accès à l'information juridique et judiciaire au Maroc.

**Le prestataire travaillera sous la supervision du comité de suivi constitué par les représentants du Ministère de la Justice, du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration et Expertise France (PAGOF 2);**

### **XIII. Soumission des propositions**

Les prestataires intéressés doivent inclure les documents suivants dans leurs propositions :

#### **1. Une proposition technique comprenant :**

- Une note méthodologique détaillent:
  - La description de la compréhension de la mission ;

- La méthodologie adoptée avec la proposition d'un programme de formation et des compétences pédagogiques à acquérir par les participants.
  - Un chronogramme détaillé du déroulement prévu de la mission.
  - Le CVs des formateurs intéressés(es) pour cette prestation, contenant des informations détaillées sur les qualifications, l'expérience et les références appropriées (éléments de preuve de leurs capacités à exécuter une telle tâche, projets/activités déjà mises en œuvre dans le domaine).
2. **Une offre financière** détaillant en HT et TTC, le montant total de la prestation. L'offre financière devra également mentionner le nombre total de jours estimés nécessaires pour l'exécution de la prestation, leur répartition par tâches attendues, les honoraires journaliers du prestataire et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations.

**Les propositions doivent être soumises en français.**